



Droit de succession du capitale décé

Par **bensadi_old**, le **22/09/2007** à **07:37**

nous sommes les enfants d'un ancien combattant algerien (engagé) dans l'armée française, qui est dcd en 1987 et nous désirons savoir si nous avons droit au capital décès. Si oui, veuillez nous indiquer les modalités à suivre.

Je porte à votre connaissance que mon défunt père avait une pension militaire

par avance je vous en remercie.